

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal
N° T56/2023**

Le Maire de la ville de Corneilla-del-Vercol

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de commerce,
Vu la demande présentée le 13 juin 2023 par Monsieur Johnny CHAUVIN, Responsable
Camion Orange Occitanie, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public
communal en vue d'organiser une demie journée d'information sur les 120 logements
supplémentaires qui viennent de devenir éligibles à la fibre, et ce **le mercredi 28 juin 2023 de
9h30 à 18h00.**

ARRETE

Article 1 : l'opérateur orange est autorisé à occuper :

- **le mercredi 28 juin 2023 de 9h30 à 18h00.**

- 28 m² au mail de l'Aspre

en vue de stationner son camion Fibre orange pour organiser une demie journée d'information
sur la Fibre.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le mercredi 28
juin 2023 à 18h.

Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de
propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera
procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de
non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison
d'intérêt général.

Article 5: Ampliation de l'arrêté au pétitionnaire.

Corneilla-del-Vercol, le 20 juin 2023

Le Maire,



Christophe MANAS